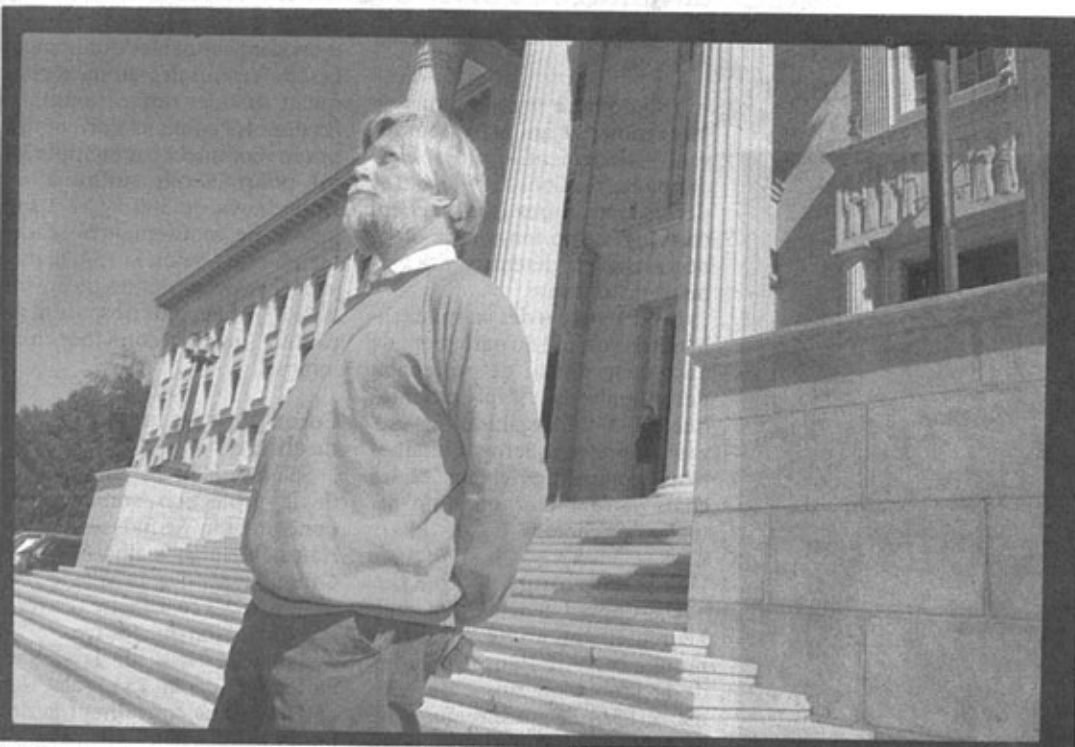
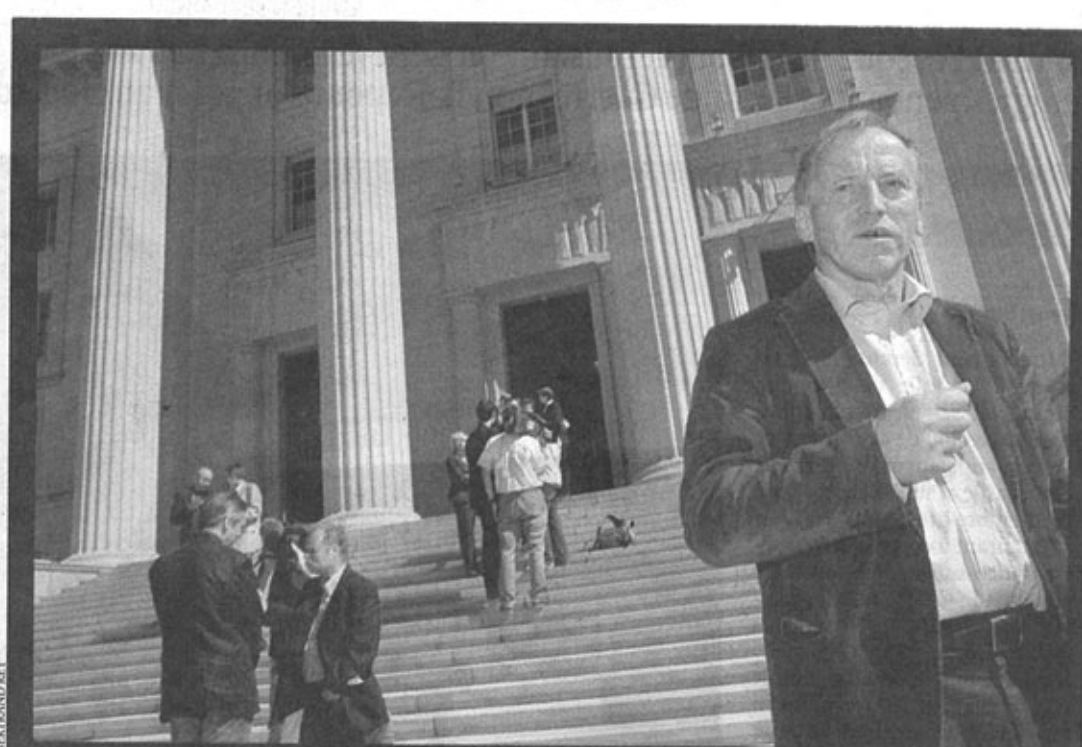


La haute cour donne un avenir à l'énergie éolienne

Neuchâtel Le Tribunal fédéral a rendu ce matin son jugement concernant le parc éolien du Crêt-Meuron. Le Tribunal administratif neuchâtelois devra se prononcer à nouveau sur son implantation. Un signal fort apporté dans la politique énergétique suisse



Richard Patthey (à g.), opposé au projet du Crêt-Meuron, et Fernand Cuche, favorable à l'implantation d'éoliennes sur le Jura. Le conseiller d'Etat écologiste est soulagé de la décision rendue par Mon-Repos. Quant à Richard Patthey, responsable du secrétariat romand de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire, il estime que «le projet manque encore de maturité». LAUSANNE, 31 AOÛT 2006



Philippe Miauton

«Les crêtes du Jura restent accessibles pour les éoliennes», s'est réjoui le conseiller d'Etat Fernand Cuche, à l'issue de l'audience.

Le Tribunal administratif (TA) neuchâtelois avait pourtant, en 2005, donné raison aux opposants de l'installation de sept éoliennes sur le site de Crêt-Meuron, entre la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Le TA avait jugé l'impact sur le paysage trop important au regard de l'intérêt énergétique de l'opération. En cassant ce verdict, le Tribunal fédéral de Lausanne n'a pas seulement réhabilité ce projet, il a surtout apporté un message fort en reconnaissant l'énergie éolienne d'intérêt public.

5000 foyers approvisionnés

S'inscrivant dans l'ambitieux programme «SuisseEnergie»



coop@born

«Avant, il fallait que je me rende moi-même au magasin pour acheter des produits pour mes chats. Aujourd'hui, le choix chez coop@home est beaucoup plus vaste et je peux même demander la livraison à domicile de la litière, toujours si lourde à porter.»

Sibylle Born (36 ans).
Artiste et calligraphe freelance.

Pour faire ses achats sans

(voir ci-contre), le canton de Neuchâtel a évalué, dès 1997, les sites susceptibles d'accueillir un parc éolien. Le Crêt-Meuron s'est alors avéré idéal pour l'élaboration de ce projet.

Sept hélices, disséminées sur 111 hectares du vallon, devaient être achevées dès 2008. Selon les estimations, les pales de 32 mètres, articulées sur des mâts de 60 mètres de haut auraient la capacité de produire 14,35 gigawatts-heure (Gwh). L'énergie verte ainsi dégagée permettrait de couvrir les besoins en électricité de 4000 à 5000 ménages. Pour l'élue écologiste, «les futures difficultés dans l'approvisionnement... d'énergie» justifient un soutien à cette énergie.

Le projet dispose, en outre, de nombreux atouts. Son financement est déjà bouclé grâce à l'engagement d'un développeur britannique pour 26 millions. Mais surtout, l'éventail des appuis pour sa construction est large: la Confédération, le canton et les communes, mais aussi le WWF et Pro Natura. La population, quant à elle, semble favorable, puisque neuf Suisses sur dix plébiscitent cette énergie propre, selon un sondage réalisé en 2002. Et même, trois habitants sur quatre

ne verraient pas d'inconvénient à vivre à proximité d'une éolienne.

Inesthétique et peu rentable

Sur le terrain, beaucoup perçoivent ces gros ventilateurs comme des verrues au milieu du paysage. Richard Patthey, responsable du secrétariat romand de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du territoire (FP), est de cet avis. Avec des riverains du Crêt-Meuron et Patrimoine suisse, il a recouru auprès du tribunal administratif du canton contre le projet.

«Doit-on sacrifier les crêtes du Jura pour un résultat aussi pitoyable», questionne le responsable romand. A l'inesthétique, les opposants ajoutent la faible production du site. Elle ne représenterait que des «clopinettes» au regard du marché énergétique suisse. En effet, le parc ne produirait que 0,012% de l'énergie suisse.

Se basant sur cette argumentation, le TA neuchâtelois bloquait donc, en mars 2005, le projet de développement, semant l'inquiétude chez les partisans de l'énergie éolienne. L'Etat de Neuchâtel et la promotrice du projet, la société française Eole-Res, décidaient alors d'alerter le TF. L'enjeu s'an-

nonçait de taille. Jean-Luc Juvet, chef du Service neuchâtelois de l'énergie, craignait «la mort de la filière de l'énergie éolienne» si les juges fédéraux confirmaient la décision.

Une énergie d'intérêt public

Tout en reconnaissant son impact visuel, les magistrats de Mon-Repos ont au contraire apporté un message fort dans l'optique du développement d'éoliennes.

Ils ont estimé que la part faible de l'énergie éolienne ne constituait ni un argument ni un obstacle à l'évolution de son emploi. Le rapporteur et juge, Jean Fonjallaz, a déclaré que «les objectifs de la politique énergétique ne visent pas uniquement à maintenir le statu quo mais à favoriser les diverses ressources à plus long terme. Un passage à des systèmes énergétiques différents est inexorable», a-t-il ajouté.

Martin Kernen, de Suisse-Eole, l'association pour la promotion de l'énergie éolienne, est très satisfait: «Cela équivaut à une reconnaissance officielle de cette énergie.» De son côté, Richard Patthey attend que le TA se prononce à nouveau sur l'implantation du parc. Pour lui, «le dossier manque encore de maturité».

Quatre ans pour corriger le tir

Dans l'exploitation d'Eole, la Suisse est à la traîne en comparaison de ses voisins européens

Le projet de Crêt-Mauron, à l'échelle suisse, doublerait la production annuelle d'énergie éolienne. Actuellement, la production s'élève à 14 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 4000 ménages.

Le parc de Mont-Crosin, dans le Jura bernois, produit à lui seul, avec ses huit hélices, 60% de l'énergie éolienne du pays. Quatre autres sites existent déjà, comme celui de Collonges (VS) ou celui d'Erlenbach (LU), tous deux mis en service en 2005.

Cinq à dix parcs éoliens de plus

Outre Crêt-Mauron, trois autres planifications sont en cours, à Sainte-Croix (VD), Chaumont (NE) et au Gothard (TI). Ensemble, ces sites compteront vingt-trois éoliennes qui produiront alors de l'électricité supplémentaire à hauteur de 43 GWh/an.

Mais le programme «Energie-Suisse» désire aller plus loin. D'ici à 2010, il s'est fixé d'installer, de cinq à dix nouveaux parcs éoliens. La production indigène serait alors comprise entre 50 et 100 GWh, soit entre 0,1 et 0,2% de la consommation actuelle d'électricité (0,012% aujourd'hui). Ainsi, 15 000 à 30 000 ménages verraient leurs besoins couverts.

Potentiel important

On reste cependant loin du potentiel de la Suisse en matière d'énergie éolienne, évalué par les offices fédéraux de l'énergie. Selon leurs projections, 729 hélices pourraient être installées.

L'Association européenne de l'énergie éolienne estime que 47 millions d'Européens profitent de cette énergie. Ce chiffre pourrait même atteindre 194 millions en 2020. Actuellement, la Suisse se trouve loin derrière les pionniers que sont l'Allemagne (18 428 MW), l'Espagne (10 027 MW) ou le Danemark (3122 MW). Si on la compare à l'Autriche, un pays dont la géographie est similaire, la Suisse possède 80 fois moins d'éoliennes. Ph. M.

Berne s'offre une politique axée sur le développement durable

Berne Le nouveau Conseil d'Etat tire profit du bon état des finances et suit le programme du Vert Bernhard Pulver

Bernhard Pulver ne peut cacher un sourire de fierté et de satisfaction. Dévoilé moins de cent jours après l'entrée en fonction du gouvernement dont la majorité a basculé à gauche, le plan de législature bernois est un «copier-coller» du programme électoral du nouveau ministre Vert, plébiscité lors des élections d'avril.

Obsédé depuis dix ans par l'assainissement de ses finances, les compressions administratives et le désendettement - exercice porté par l'ancienne majorité

veaux ténors du gouvernement: la socialiste Barbara Egger-Jenzer et un Bernhard Pulver très à l'aise dans son nouveau costume.

Sur le fond, ensuite, mais avec diplomatie. Sachant qu'il subsiste une majorité bourgeoise au Grand Conseil et que le canton de Berne n'a pas subitement fait le grand écart à gauche le 9 avril, le nouveau Conseil d'Etat s'est gardé de jeter aux orties ce qui avait été fait jusque-là.

La première des sept priorités du plan gouvernemental est l'innovation. Une reprise de la straté-

nifier un système qu'il juge déjà excellent.

Autre nouveauté: Berne veut offrir une formation «supérieure à la moyenne suisse». Jusqu'ici, le canton s'estimaient satisfait lorsqu'il flirtait avec les standards nationaux.

Touche verte dans l'énergie

A l'enseigne du développement durable toujours, le Conseil d'Etat empoignera les objets brûlants de la cohésion sociale, des difficiles rapports villes-campa-

gne, de la canalisation de la mobilité, urbaine en particulier, avec cette formule de Barbara Egger-Jenzer: «La part des transports publics doit progresser.»

La véritable touche écolo du plan est contenue dans la stratégie énergétique (LT du 7.07.2006): réduire de plus de moitié la consommation d'ici à 2050, renoncer au nucléaire et faire grimper de 60 à 80% la part d'électricité produite à partir de ressources renouvelables.

Le programme coûtera de l'ar-

gent. «Le développement durable commande aussi une politique financière stable», explique Bernhard Pulver qui, lorsqu'il était député, a voté les programmes d'économies: «Il est impératif de ne plus produire de déficits et de réduire encore la dette. Mais nous disposons d'une marge de manœuvre.»

Le volet financier du plan de législature fera l'objet d'un autre exposé, ce vendredi. Avec le retour sur le devant de la scène d'Urs Gasche. Serge Jubin